

PROJET

GRAND ARRAS

VIVRE EN 2030

ÉLABORATION DU PLAN LOCAL
D'URBANISME INTERCOMMUNAL

39 COMMUNES

Approbation

Vu pour être annexé
à la délibération du
Conseil Communautaire
en date du 19/12/19

Pour le Président,
le Vice-président délégué
à l'Urbanisme



Frédéric LETURQUE



Orientations

d'Aménagement et de Programmation

Communales et/ou sectorielles

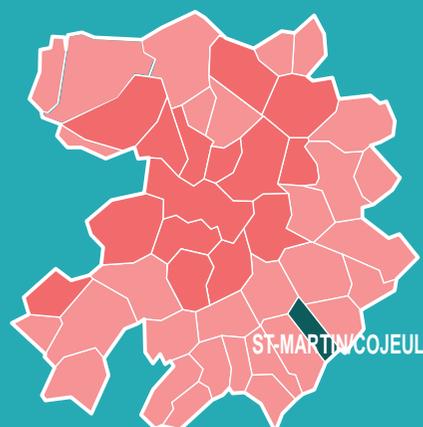
SAINT-MARTIN-SUR-COJEUL

CARACTÉRISTIQUES COMMUNALES

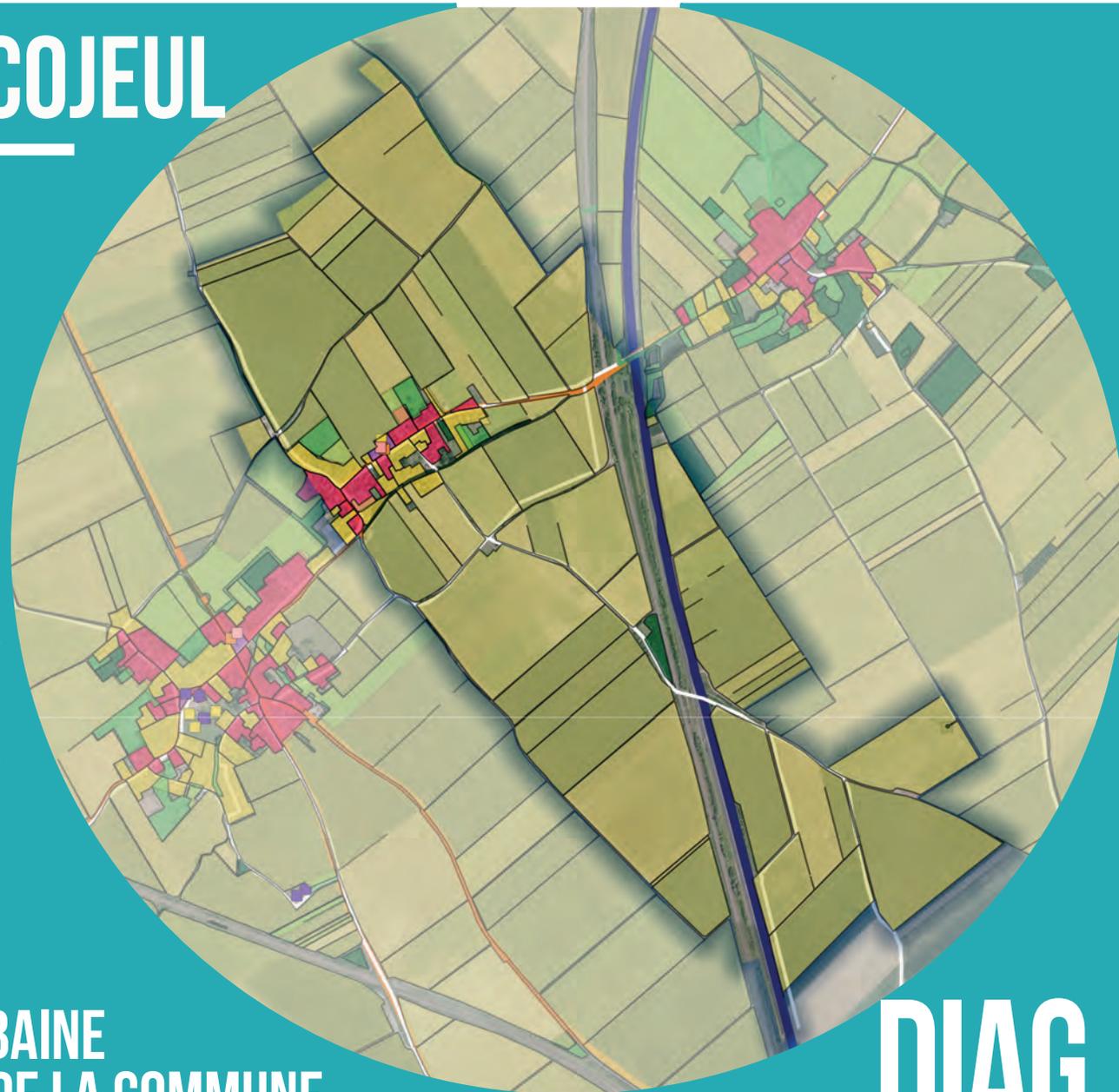
SUPERFICIE: 3,41 km²

POPULATION (2014): 212 hab

DENSITE: 62 hab/km²



Située à 8km au sud-est d'Arras Saint-Martin-sur-Cojeul est une commune rurale entourée par les communes d'Hénin-sur-Cojeul, Héninel et Croisilles. Le territoire de Saint-Martin-sur-Cojeul bénéficie d'un environnement naturel singulier en bordure du Cojeul.



STRUCTURE URBAINE ET PAYSAGERE DE LA COMMUNE

DIAG



TYPLOGIES DE BÂTI & POTENTIEL

- Tissu mixte
- Tissu d'habitat collectif
- Tissu d'habitat individuel
- Equipements et activités

EQUIPEMENTS

- Rayonnement supra-communautaire
- Services de proximité
- Enseignement primaire et secondaire
- Santé et action sociale
- Sportif local et de loisirs
- Culturel
- Transport
- Technique
- Espace vert

DESSERTE

- Voirie principale
- Voirie secondaire
- Chemin de randonnée

ENVIRONNEMENT & PAYSAGE

- Forêt
- Prairie
- Espace agricole

Objectif de Densité : 16 logements / ha

Légende

AXE 1 UNE ÉCONOMIE À HAUTE VALEUR AJOUTÉE

-  Conforter ou requalifier les parcs d'activités
-  Conforter les zones commerciales
-  Développer les parcs d'activités économiques

AXE 2 UN CADRE DE VIE PRIVILÉGIÉ

-  Conforter les centres de vie et d'animation (commerces, ...)
-  Développer l'offre en commerces et le niveau d'aménités des pôles relais
-  Viser un niveau d'équipements et de services équilibrés
-  Requalifier l'espace public

METTRE EN VALEUR LES ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DU PAYSAGE

-  Mettre en valeur les cônes de vue et percées visuelles
-  Traiter et requalifier les espaces à l'interface avec les terres cultivées et naturelles
-  Préserver les cœurs de nature et espaces naturels relais
-  Valoriser les atouts paysagers et récréatifs (parcs urbains, espaces verts, espaces de loisirs de plein air)
-  Préserver et conforter les corridors écologiques, paysagers et les auréoles bocagères

PERMETTRE LA PROTECTION ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE

-  Maintenir l'identité des cœurs de bourg
-  Valoriser et mettre en avant les éléments du patrimoine bâti ou paysager identifiés : 500 pépites

AXE 3 UNE ATTRACTIVITÉ RÉSIDENIELLE RENFORCÉE

-  Prévoir des secteurs d'extension urbaine
-  Intensifier la ville / le bourg / le village (renouvellement urbain et dents creuses)
-  Favoriser la mixité sociale, fonctionnelle et/ou générationnelle
-  Secteur faisant l'objet d'une OAP sectorielle

AXE 4 UN TRÈS HAUT NIVEAU DE SERVICE À LA POPULATION

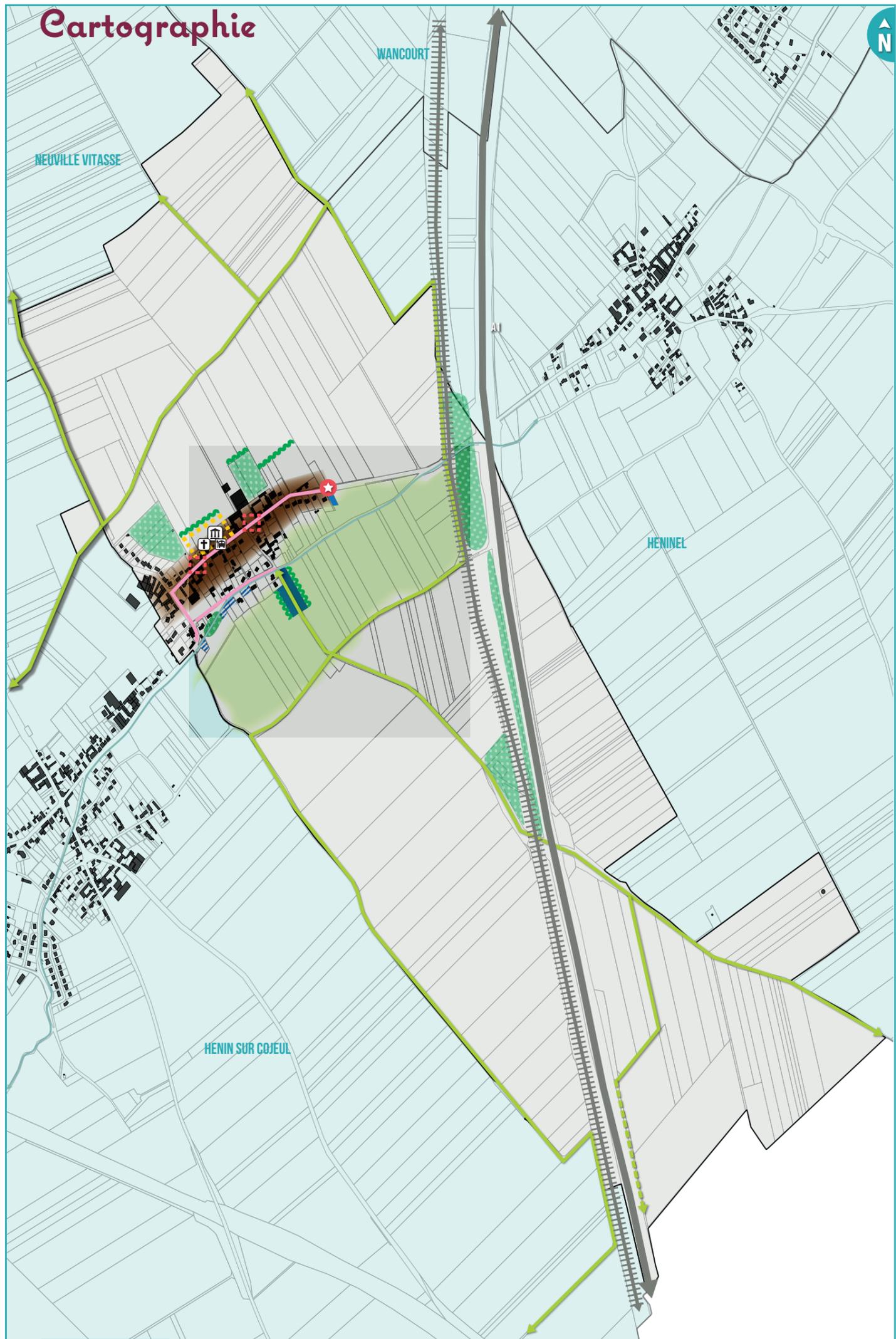
STRUCTURER ET RELIER LES TERRITOIRES

-  Développer les projets structurants en matière de transport
-  Créer les voies d'accès et de desserte des secteurs à urbaniser
-  Réaménager et requalifier les carrefours
-  Préserver les cheminements doux (pédestres, cyclables, équestres)
-  Développer les cheminements doux (pédestres, cyclables, équestres)
-  Maintenir et créer des espaces de stationnement : Aires de covoiturage et/ou parcs relais
-  Requalifier les voies et les traversées de bourg
-  Requalifier les entrées de territoire par un traitement favorisant l'identification
-  Préserver des fenêtres d'accès

 Mairie  Église  Cimetière

 Arrêt de transport en commun

 Principales voies  Cours d'eau



500 m

Objectif de Densité : 16 logements / ha



Légende

AXE 1 UNE ÉCONOMIE À HAUTE VALEUR AJOUTÉE

- Conforter ou requalifier les parcs d'activités
- Conforter les zones commerciales
- Développer les parcs d'activités économiques

AXE 2 UN CADRE DE VIE PRIVILÉGIÉ

- Conforter les centres de vie et d'animation (commerces, aménités...)
- Développer l'offre en commerces et le niveau d'aménités des pôles relais
- Viser un niveau d'équipements et de services équilibrés
- Requalifier l'espace public

METTRE EN VALEUR LES ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DU PAYSAGE

- Mettre en valeur les cônes de vue et percées visuelles
- Traiter et requalifier les espaces à l'interface avec les terres cultivées et naturelles
- Préserver les coeurs de nature et espaces naturels relais
- Valoriser les atouts paysagers et récréatifs (parcs urbains, espaces verts, espaces de loisirs de plein air)
- Préserver et conforter les corridors écologiques, paysagers et les auroles bocagères

PERMETTRE LA PROTECTION ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE

- Maintenir l'identité des coeurs de bourg
- Valoriser et mettre en avant les éléments du patrimoine bâti ou paysager identifiés : 500 pépites

AXE 3 UNE ATTRACTIVITÉ RÉSIDENNELLE RENFORCÉE

- Prévoir des secteurs d'extension urbaine
- Intensifier la ville / le bourg / le village (renouvellement urbain et dents creuses)
- Favoriser la mixité sociale, fonctionnelle et/ou générationnelle
- Secteur faisant l'objet d'une OAP sectorielle

AXE 4 UN TRÈS HAUT NIVEAU DE SERVICE À LA POPULATION

STRUCTURER ET RELIER LES TERRITOIRES

- Développer les projets structurants en matière de transport
- Créer les voies d'accès et de desserte des secteurs à urbaniser
- Réaménager et requalifier les carrefours
- Préserver les cheminements doux (pédestres, cyclables, équestres)
- Développer les cheminements doux (pédestres, cyclables, équestres)
- Maintenir et créer des espaces de stationnement : Aires de covoiturage et/ou parcs relais
- Requalifier les voies et les traversées de bourg
- Requalifier les entrées de territoire par un traitement favorisant l'identification
- Préserver des fenêtres d'accès

- Mairie
- Église
- Cimetière
- Arrêt de transport en commun
- Principales voies
- Cours d'eau